

Avis concernant le résultat d'une procédure écrite de demandes de scrutin référendaire sur le Règlement SH-2020-492.1 modifiant le Règlement de zonage 1406, afin de modifier les dispositions relatives à la localisation des cases de stationnement dans la zone H-604 (district de Laflèche) qui a eu lieu du 14 au 30 avril 2021

Je soussignée certifie que :

1. Le nombre de personnes habiles à voter établi selon l'article 553 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* est de 305.
2. Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 41.
3. Le nombre de demandes faites est de 55.
4. En conséquence, un scrutin référendaire doit être tenu sur ce règlement s'il n'est pas retiré par le conseil avant la publication de l'avis du scrutin.

Longueuil, le 6 mai 2021.



Véronica Mollica, avocate
Secrétaire du conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert

Avis concernant le résultat d'une procédure écrite de demandes de scrutin référendaire sur le Règlement SH-2020-492.2 modifiant le Règlement de zonage 1406, afin de modifier les dispositions relatives à la localisation des cases de stationnement dans la zone H-654 (district de Laflèche) qui a eu lieu du 14 au 30 avril 2021

Je soussignée certifie que :

1. Le nombre de personnes habiles à voter établi selon l'article 553 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* est de 82.
2. Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 19.
3. Le nombre de demandes faites est de 30.
4. En conséquence, un scrutin référendaire doit être tenu sur ce règlement s'il n'est pas retiré par le conseil avant la publication de l'avis du scrutin.

Longueuil, le 6 mai 2021.



Véronica Mollica, avocate
Secrétaire du conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert

Avis concernant le résultat d'une procédure écrite de demandes de scrutin référendaire sur le Règlement SH-2020-492.3 modifiant le Règlement de zonage 1406, afin de modifier les dispositions relatives à la localisation des cases de stationnement dans la zone H-679 (district de Laflèche) qui a eu lieu du 14 au 30 avril 2021

Je soussignée certifie que :

1. Le nombre de personnes habiles à voter établi selon l'article 553 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* est de 471.
2. Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 58.
3. Le nombre de demandes faites est de 58.
4. En conséquence, un scrutin référendaire doit être tenu sur ce règlement s'il n'est pas retiré par le conseil avant la publication de l'avis du scrutin.

Longueuil, le 6 mai 2021.



Véronica Mollica, avocate
Secrétaire du conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert

Avis concernant le résultat d'une procédure écrite de demandes de scrutin référendaire sur le Règlement SH-2020-492.5 modifiant le Règlement de zonage 1406, afin de modifier les dispositions relatives à la localisation des cases de stationnement dans la zone H-692 (district de Laflèche) qui a eu lieu du 14 au 30 avril 2021

Je soussignée certifie que :

1. Le nombre de personnes habiles à voter établi selon l'article 553 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* est de 173.
2. Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 28.
3. Le nombre de demandes faites est de 37.
4. En conséquence, un scrutin référendaire doit être tenu sur ce règlement s'il n'est pas retiré par le conseil avant la publication de l'avis du scrutin.

Longueuil, le 6 mai 2021.



Véronica Mollica, avocate
Secrétaire du conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert

Avis concernant le résultat d'une procédure écrite de demandes de scrutin référendaire sur le Règlement SH-2020-492.6 modifiant le Règlement de zonage 1406, afin de fixer la distance minimale entre 2 allées d'accès à 6 mètres dans la zone H-604 (district de Laflèche) qui a eu lieu du 14 au 30 avril 2021

Je soussignée certifie que :

1. Le nombre de personnes habiles à voter établi selon l'article 553 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* est de 305.
2. Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 41.
3. Le nombre de demandes faites est de 55.
4. En conséquence, un scrutin référendaire doit être tenu sur ce règlement s'il n'est pas retiré par le conseil avant la publication de l'avis du scrutin.

Longueuil, le 6 mai 2021.



Véronica Mollica, avocate
Secrétaire du conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert

Avis concernant le résultat d'une procédure écrite de demandes de scrutin référendaire sur le Règlement SH-2020-492.7 modifiant le Règlement de zonage 1406, afin de fixer la distance minimale entre 2 allées d'accès à 6 mètres dans la zone H-654 (district de Laflèche) qui a eu lieu du 14 au 30 avril 2021

Je soussignée certifie que :

1. Le nombre de personnes habiles à voter établi selon l'article 553 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* est de 82.
2. Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 19.
3. Le nombre de demandes faites est de 30.
4. En conséquence, un scrutin référendaire doit être tenu sur ce règlement s'il n'est pas retiré par le conseil avant la publication de l'avis du scrutin.

Longueuil, le 6 mai 2021.



Véronica Mollica, avocate
Secrétaire du conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert

Avis concernant le résultat d'une procédure écrite de demandes de scrutin référendaire sur le Règlement SH-2020-492.8 modifiant le Règlement de zonage 1406, afin de fixer la distance minimale entre 2 allées d'accès à 6 mètres dans la zone H-679 (district de Laflèche) qui a eu lieu du 14 au 30 avril 2021

Je soussignée certifie que :

1. Le nombre de personnes habiles à voter établi selon l'article 553 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* est de 471.
2. Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 58.
3. Le nombre de demandes faites est de 58.
4. En conséquence, un scrutin référendaire doit être tenu sur ce règlement s'il n'est pas retiré par le conseil avant la publication de l'avis du scrutin.

Longueuil, le 6 mai 2021.



Véronica Mollica, avocate
Secrétaire du conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert

Avis concernant le résultat d'une procédure écrite de demandes de scrutin référendaire sur le Règlement SH-2020-492.10 modifiant le Règlement de zonage 1406, afin de fixer la distance minimale entre 2 allées d'accès à 6 mètres dans la zone H-692 (district de Laflèche) qui a eu lieu du 14 au 30 avril 2021

Je soussignée certifie que :

1. Le nombre de personnes habiles à voter établi selon l'article 553 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* est de 173.
2. Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 28.
3. Le nombre de demandes faites est de 37.
4. En conséquence, un scrutin référendaire doit être tenu sur ce règlement s'il n'est pas retiré par le conseil avant la publication de l'avis du scrutin.

Longueuil, le 6 mai 2021.



Véronica Mollica, avocate
Secrétaire du conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert

Avis concernant le résultat d'une procédure écrite de demandes de scrutin référendaire sur le Règlement SH-2020-492.11 modifiant le Règlement de zonage 1406, afin de modifier certaines dispositions relatives aux dimensions des allées d'accès et des entrées charretières dans la zone H-604 (district de Laflèche) qui a eu lieu du 14 au 30 avril 2021

Je soussignée certifie que :

1. Le nombre de personnes habiles à voter établi selon l'article 553 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* est de 305.
2. Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 41.
3. Le nombre de demandes faites est de 55.
4. En conséquence, un scrutin référendaire doit être tenu sur ce règlement s'il n'est pas retiré par le conseil avant la publication de l'avis du scrutin.

Longueuil, le 6 mai 2021.



Véronica Mollica, avocate
Secrétaire du conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert

Avis concernant le résultat d'une procédure écrite de demandes de scrutin référendaire sur le Règlement SH-2020-492.12 modifiant le Règlement de zonage 1406, afin de modifier certaines dispositions relatives aux dimensions des allées d'accès et des entrées charretières dans la zone H-654 (district de Laflèche) qui a eu lieu du 14 au 30 avril 2021

Je soussignée certifie que :

1. Le nombre de personnes habiles à voter établi selon l'article 553 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* est de 82.
2. Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 19.
3. Le nombre de demandes faites est de 30.
4. En conséquence, un scrutin référendaire doit être tenu sur ce règlement s'il n'est pas retiré par le conseil avant la publication de l'avis du scrutin.

Longueuil, le 6 mai 2021.



Véronica Mollica, avocate
Secrétaire du conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert

Avis concernant le résultat d'une procédure écrite de demandes de scrutin référendaire sur le Règlement SH-2020-492.13 modifiant le Règlement de zonage 1406, afin de modifier certaines dispositions relatives aux dimensions des allées d'accès et des entrées charretières dans la zone H-679 (district de Laflèche) qui a eu lieu du 14 au 30 avril 2021

Je soussignée certifie que :

1. Le nombre de personnes habiles à voter établi selon l'article 553 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* est de 471.
2. Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 58.
3. Le nombre de demandes faites est de 58.
4. En conséquence, un scrutin référendaire doit être tenu sur ce règlement s'il n'est pas retiré par le conseil avant la publication de l'avis du scrutin.

Longueuil, le 6 mai 2021.



Véronica Mollica, avocate
Secrétaire du conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert

Avis concernant le résultat d'une procédure écrite de demandes de scrutin référendaire sur le Règlement SH-2020-492.15 modifiant le Règlement de zonage 1406, afin de modifier certaines dispositions relatives aux dimensions des allées d'accès et des entrées charretières dans la zone H-692 (district de Lafèche) qui a eu lieu du 14 au 30 avril 2021

Je soussignée certifie que :

1. Le nombre de personnes habiles à voter établi selon l'article 553 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* est de 173.
2. Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 28.
3. Le nombre de demandes faites est de 37.
4. En conséquence, un scrutin référendaire doit être tenu sur ce règlement s'il n'est pas retiré par le conseil avant la publication de l'avis du scrutin.

Longueuil, le 6 mai 2021.



Véronica Mollica, avocate
Secrétaire du conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert

Avis concernant le résultat d'une procédure écrite de demandes de scrutin référendaire sur le Règlement SH-2020-492.17 modifiant le Règlement de zonage 1406, afin d'exiger une superposition minimale de logements dans une habitation multifamiliale dans la zone H-679 (district de Laflèche) qui a eu lieu du 14 au 30 avril 2021

Je soussignée certifie que :

1. Le nombre de personnes habiles à voter établi selon l'article 553 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* est de 471.
2. Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 58.
3. Le nombre de demandes faites est de 58.
4. En conséquence, un scrutin référendaire doit être tenu sur ce règlement s'il n'est pas retiré par le conseil avant la publication de l'avis du scrutin.

Longueuil, le 6 mai 2021.



Véronica Mollica, avocate
Secrétaire du conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert

Avis concernant le résultat d'une procédure écrite de demandes de scrutin référendaire sur le Règlement SH-2020-492.18 modifiant le Règlement de zonage 1406, afin d'exiger que la façade principale d'une habitation multifamiliale soit orientée vers la rue et qu'elle présente un accès principal aux logements dans la zone H-679 (district de Laflèche) qui a eu lieu du 14 au 30 avril 2021

Je soussignée certifie que :

1. Le nombre de personnes habiles à voter établi selon l'article 553 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* est de 471.
2. Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 58.
3. Le nombre de demandes faites est de 58.
4. En conséquence, un scrutin référendaire doit être tenu sur ce règlement s'il n'est pas retiré par le conseil avant la publication de l'avis du scrutin.

Longueuil, le 6 mai 2021.



Véronica Mollica, avocate
Secrétaire du conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert

Avis concernant le résultat d'une procédure écrite de demandes de scrutin référendaire sur le Règlement SH-2020-492.19 modifiant le Règlement de zonage 1406, afin de fixer la largeur minimale d'une habitation multifamiliale à 9 mètres dans la zone H-679 (district de Laflèche) qui a eu lieu du 14 au 30 avril 2021

Je soussignée certifie que :

1. Le nombre de personnes habiles à voter établi selon l'article 553 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* est de 471.
2. Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 58.
3. Le nombre de demandes faites est de 58.
4. En conséquence, un scrutin référendaire doit être tenu sur ce règlement s'il n'est pas retiré par le conseil avant la publication de l'avis du scrutin.

Longueuil, le 6 mai 2021.



Véronica Mollica, avocate
Secrétaire du conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert

Avis concernant le résultat d'une procédure écrite de demandes de scrutin référendaire sur le Règlement SH-2020-492.20 modifiant le Règlement de zonage 1406 afin de modifier les marges latérales et arrière minimales pour une habitation multifamiliale isolée dans la zone H-679 (district de Laflèche) qui a eu lieu du 14 au 30 avril 2021

Je soussignée certifie que :

1. Le nombre de personnes habiles à voter établi selon l'article 553 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* est de 471.
2. Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 58.
3. Le nombre de demandes faites est de 58.
4. En conséquence, un scrutin référendaire doit être tenu sur ce règlement s'il n'est pas retiré par le conseil avant la publication de l'avis du scrutin.

Longueuil, le 6 mai 2021.



Véronica Mollica, avocate
Secrétaire du conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert

Avis concernant le résultat d'une procédure écrite de demandes de scrutin référendaire sur le Règlement SH-2020-492.21 modifiant le Règlement de zonage 1406, afin d'exiger que la façade principale d'une habitation bifamiliale ou trifamiliale présente au moins un accès principal menant à chacun des logements et qu'elle soit orientée vers la rue dans la zone H-679 (district de Lafèche) qui a eu lieu du 14 au 30 avril 2021

Je soussignée certifie que :

1. Le nombre de personnes habiles à voter établi selon l'article 553 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* est de 471.
2. Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 58.
3. Le nombre de demandes faites est de 58.
4. En conséquence, un scrutin référendaire doit être tenu sur ce règlement s'il n'est pas retiré par le conseil avant la publication de l'avis du scrutin.

Longueuil, le 6 mai 2021.



Véronica Mollica, avocate
Secrétaire du conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert

Avis concernant le résultat d'une procédure écrite de demandes de scrutin référendaire sur le Règlement SH-2020-492.22 modifiant le Règlement de zonage 1406, afin d'ajouter une disposition relative à la superposition des logements pour une habitation trifamiliale dans la zone H-679 (district de Laflèche) qui a eu lieu du 14 au 30 avril 2021

Je soussignée certifie que :

1. Le nombre de personnes habiles à voter établi selon l'article 553 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* est de 471.
2. Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 58.
3. Le nombre de demandes faites est de 58.
4. En conséquence, un scrutin référendaire doit être tenu sur ce règlement s'il n'est pas retiré par le conseil avant la publication de l'avis du scrutin.

Longueuil, le 6 mai 2021.



Véronica Mollica, avocate
Secrétaire du conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert

Avis concernant le résultat d'une procédure écrite de demandes de scrutin référendaire sur le Règlement SH-2020-492.23 modifiant le Règlement de zonage 1406, afin d'ajouter une disposition relative à la superposition des logements pour une habitation bifamiliale jumelée dans la zone H-679 (district de Laflèche) qui a eu lieu du 14 au 30 avril 2021

Je soussignée certifie que :

1. Le nombre de personnes habiles à voter établi selon l'article 553 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* est de 471.
2. Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 58.
3. Le nombre de demandes faites est de 58.
4. En conséquence, un scrutin référendaire doit être tenu sur ce règlement s'il n'est pas retiré par le conseil avant la publication de l'avis du scrutin.

Longueuil, le 6 mai 2021.



Véronica Mollica, avocate
Secrétaire du conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert

Avis concernant le résultat d'une procédure écrite de demandes de scrutin référendaire sur le Règlement SH-2020-492.24 modifiant le Règlement de zonage 1406, afin de fixer la largeur minimale d'une habitation bifamiliale ou trifamiliale à 9 mètres dans la zone H-604 (district de Laflèche) qui a eu lieu du 14 au 30 avril 2021

Je soussignée certifie que :

1. Le nombre de personnes habiles à voter établi selon l'article 553 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* est de 305.
2. Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 41.
3. Le nombre de demandes faites est de 55.
4. En conséquence, un scrutin référendaire doit être tenu sur ce règlement s'il n'est pas retiré par le conseil avant la publication de l'avis du scrutin.

Longueuil, le 6 mai 2021.



Véronica Mollica, avocate
Secrétaire du conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert

Avis concernant le résultat d'une procédure écrite de demandes de scrutin référendaire sur le Règlement SH-2020-492.25 modifiant le Règlement de zonage 1406, afin de fixer la largeur minimale d'une habitation bifamiliale ou trifamiliale à 9 mètres dans la zone H-654 (district de Laflèche) qui a eu lieu du 14 au 30 avril 2021

Je soussignée certifie que :

1. Le nombre de personnes habiles à voter établi selon l'article 553 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* est de 82.
2. Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 19.
3. Le nombre de demandes faites est de 30.
4. En conséquence, un scrutin référendaire doit être tenu sur ce règlement s'il n'est pas retiré par le conseil avant la publication de l'avis du scrutin.

Longueuil, le 6 mai 2021.



Véronica Mollica, avocate
Secrétaire du conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert

Avis concernant le résultat d'une procédure écrite de demandes de scrutin référendaire sur le Règlement SH-2020-492.26 modifiant le Règlement de zonage 1406, afin de fixer la largeur minimale d'une habitation bifamiliale ou trifamiliale à 9 mètres dans la zone H-672 (district de Laflèche) qui a eu lieu du 14 au 30 avril 2021

Je soussignée certifie que :

1. Le nombre de personnes habiles à voter établi selon l'article 553 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* est de 260.
2. Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 37.
3. Le nombre de demandes faites est de 38.
4. En conséquence, un scrutin référendaire doit être tenu sur ce règlement s'il n'est pas retiré par le conseil avant la publication de l'avis du scrutin.

Longueuil, le 6 mai 2021.



Véronica Mollica, avocate
Secrétaire du conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert

Avis concernant le résultat d'une procédure écrite de demandes de scrutin référendaire sur le Règlement SH-2020-492.27 modifiant le Règlement de zonage 1406, afin de fixer la largeur minimale d'une habitation bifamiliale ou trifamiliale à 9 mètres dans la zone H-679 (district de Laflèche) qui a eu lieu du 14 au 30 avril 2021

Je soussignée certifie que :

1. Le nombre de personnes habiles à voter établi selon l'article 553 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* est de 471.
2. Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 58.
3. Le nombre de demandes faites est de 58.
4. En conséquence, un scrutin référendaire doit être tenu sur ce règlement s'il n'est pas retiré par le conseil avant la publication de l'avis du scrutin.

Longueuil, le 6 mai 2021.



Véronica Mollica, avocate
Secrétaire du conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert

Avis concernant le résultat d'une procédure écrite de demandes de scrutin référendaire sur le Règlement SH-2020-492.29 modifiant le Règlement de zonage 1406, afin de fixer la largeur minimale d'une habitation bifamiliale ou trifamiliale à 9 mètres dans la zone H-692 (district de Laflèche) qui a eu lieu du 14 au 30 avril 2021

Je soussignée certifie que :

1. Le nombre de personnes habiles à voter établi selon l'article 553 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* est de 173.
2. Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 28.
3. Le nombre de demandes faites est de 37.
4. En conséquence, un scrutin référendaire doit être tenu sur ce règlement s'il n'est pas retiré par le conseil avant la publication de l'avis du scrutin.

Longueuil, le 6 mai 2021.



Véronica Mollica, avocate
Secrétaire du conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert

Avis concernant le résultat d'une procédure écrite de demandes de scrutin référendaire sur le Règlement SH-2020-492.31 modifiant le Règlement de zonage 1406, afin de modifier les marges latérales et arrière minimales pour une habitation bifamiliale isolée ou une habitation trifamiliale isolée dans la zone H-604 (district de Laflèche) qui a eu lieu du 14 au 30 avril 2021

Je soussignée certifie que :

1. Le nombre de personnes habiles à voter établi selon l'article 553 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* est de 305.
2. Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 41.
3. Le nombre de demandes faites est de 55.
4. En conséquence, un scrutin référendaire doit être tenu sur ce règlement s'il n'est pas retiré par le conseil avant la publication de l'avis du scrutin.

Longueuil, le 6 mai 2021.



Véronica Mollica, avocate
Secrétaire du conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert

Avis concernant le résultat d'une procédure écrite de demandes de scrutin référendaire sur le Règlement SH-2020-492.32 modifiant le Règlement de zonage 1406, afin de modifier les marges latérales et arrière minimales pour une habitation bifamiliale isolée ou une habitation trifamiliale isolée dans la zone H-654 (district de Laflèche) qui a eu lieu du 14 au 30 avril 2021

Je soussignée certifie que :

1. Le nombre de personnes habiles à voter établi selon l'article 553 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* est de 82.
2. Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 19.
3. Le nombre de demandes faites est de 30.
4. En conséquence, un scrutin référendaire doit être tenu sur ce règlement s'il n'est pas retiré par le conseil avant la publication de l'avis du scrutin.

Longueuil, le 6 mai 2021.



Véronica Mollica, avocate
Secrétaire du conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert

Avis concernant le résultat d'une procédure écrite de demandes de scrutin référendaire sur le Règlement SH-2020-492.33 modifiant le Règlement de zonage 1406, afin de modifier les marges latérales et arrière minimales pour une habitation bifamiliale isolée ou une habitation trifamiliale isolée dans la zone H-679 (district de Laflèche) qui a eu lieu du 14 au 30 avril 2021

Je soussignée certifie que :

1. Le nombre de personnes habiles à voter établi selon l'article 553 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* est de 471.
2. Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 58.
3. Le nombre de demandes faites est de 58.
4. En conséquence, un scrutin référendaire doit être tenu sur ce règlement s'il n'est pas retiré par le conseil avant la publication de l'avis du scrutin.

Longueuil, le 6 mai 2021.



Véronica Mollica, avocate
Secrétaire du conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert

Avis concernant le résultat d'une procédure écrite de demandes de scrutin référendaire sur le Règlement SH-2020-492.35 modifiant le Règlement de zonage 1406, afin de modifier les marges latérales et arrière minimales pour une habitation bifamiliale isolée ou une habitation trifamiliale isolée dans la zone H-692 (district de Laflèche) qui a eu lieu du 14 au 30 avril 2021

Je soussignée certifie que :

1. Le nombre de personnes habiles à voter établi selon l'article 553 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* est de 173.
2. Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 28.
3. Le nombre de demandes faites est de 37.
4. En conséquence, un scrutin référendaire doit être tenu sur ce règlement s'il n'est pas retiré par le conseil avant la publication de l'avis du scrutin.

Longueuil, le 6 mai 2021.



Véronica Mollica, avocate
Secrétaire du conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert

Avis concernant le résultat d'une procédure écrite de demandes de scrutin référendaire sur le Règlement SH-2020-492.37 modifiant le Règlement de zonage 1406, afin de modifier les marges minimales latérale 2 et arrière pour une habitation bifamiliale jumelée ou pour une habitation trifamiliale jumelée dans la zone H-604 (district de Laflèche) qui a eu lieu du 14 au 30 avril 2021

Je soussignée certifie que :

1. Le nombre de personnes habiles à voter établi selon l'article 553 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* est de 305.
2. Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 41.
3. Le nombre de demandes faites est de 55.
4. En conséquence, un scrutin référendaire doit être tenu sur ce règlement s'il n'est pas retiré par le conseil avant la publication de l'avis du scrutin.

Longueuil, le 6 mai 2021.



Véronica Mollica, avocate
Secrétaire du conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert

Avis concernant le résultat d'une procédure écrite de demandes de scrutin référendaire sur le Règlement SH-2020-492.38 modifiant le Règlement de zonage 1406, afin de modifier les marges minimales latérale 2 et arrière pour une habitation bifamiliale jumelée ou pour une habitation trifamiliale jumelée dans la zone H-654 (district de Laflèche) qui a eu lieu du 14 au 30 avril 2021

Je soussignée certifie que :

1. Le nombre de personnes habiles à voter établi selon l'article 553 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* est de 82.
2. Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 19.
3. Le nombre de demandes faites est de 30.
4. En conséquence, un scrutin référendaire doit être tenu sur ce règlement s'il n'est pas retiré par le conseil avant la publication de l'avis du scrutin.

Longueuil, le 6 mai 2021.



Véronica Mollica, avocate
Secrétaire du conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert

Avis concernant le résultat d'une procédure écrite de demandes de scrutin référendaire sur le Règlement SH-2020-492.39 modifiant le Règlement de zonage 1406, afin de modifier les marges minimales latérale 2 et arrière pour une habitation bifamiliale jumelée ou pour une habitation trifamiliale jumelée dans la zone H-679 (district de Laflèche) qui a eu lieu du 14 au 30 avril 2021

Je soussignée certifie que :

1. Le nombre de personnes habiles à voter établi selon l'article 553 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* est de 471.
2. Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 58.
3. Le nombre de demandes faites est de 58.
4. En conséquence, un scrutin référendaire doit être tenu sur ce règlement s'il n'est pas retiré par le conseil avant la publication de l'avis du scrutin.

Longueuil, le 6 mai 2021.



Véronica Mollica, avocate
Secrétaire du conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert

Avis concernant le résultat d'une procédure écrite de demandes de scrutin référendaire sur le Règlement SH-2020-492.41 modifiant le Règlement de zonage 1406, afin de modifier les marges minimales latérale 2 et arrière pour une habitation bifamiliale jumelée ou pour une habitation trifamiliale jumelée dans la zone H-692 (district de Laflèche) qui a eu lieu du 14 au 30 avril 2021

Je soussignée certifie que :

1. Le nombre de personnes habiles à voter établi selon l'article 553 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* est de 173.
2. Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 28.
3. Le nombre de demandes faites est de 37.
4. En conséquence, un scrutin référendaire doit être tenu sur ce règlement s'il n'est pas retiré par le conseil avant la publication de l'avis du scrutin.

Longueuil, le 6 mai 2021.



Véronica Mollica, avocate
Secrétaire du conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert

Avis concernant le résultat d'une procédure écrite de demandes de scrutin référendaire sur le Règlement SH-2020-492.43 modifiant le Règlement de zonage 1406, afin de limiter la hauteur maximale d'une habitation unifamiliale, bifamiliale et trifamiliale à 2 étages dans la zone H-679 (district de Laflèche) qui a eu lieu du 14 au 30 avril 2021

Je soussignée certifie que :

1. Le nombre de personnes habiles à voter établi selon l'article 553 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* est de 471.
2. Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 58.
3. Le nombre de demandes faites est de 58.
4. En conséquence, un scrutin référendaire doit être tenu sur ce règlement s'il n'est pas retiré par le conseil avant la publication de l'avis du scrutin.

Longueuil, le 6 mai 2021.



Véronica Mollica, avocate
Secrétaire du conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert